

# PROJET COUR BARAGNON – Toulouse

## FICHE PROGRAMME

### Projet

Le projet se situe dans un bâtiment situé à Toulouse, 24 rue Croix Baragnon.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), maître d'ouvrage, y acquiert en VEFA son futur siège administratif.

Cette opération immobilière s'inscrit dans un projet de plus grande ampleur (le projet « Cour Baragnon » dans le cadre d'une opération de promotion privée (Groupe Carle) et en synergie avec d'autres acteurs de l'architecture en région, dont le CAUE31, la Maison de l'Architecture Occitanie Pyrénées (MAOP), Ilot Formation et d'autres acteurs du cadre de vie.

Cet endroit se veut la traduction emblématique de l'ambition architecturale de la région où se déploieront divers espaces réceptifs, de médiation culturelle, d'exposition, de restauration, évènementiels, tertiaires...

Le CROA occupera le R+3 de cet espace réparti sur 5 niveaux.

Les travaux de rénovation de l'enveloppe et des parties communes sont en cours et s'échelonnent jusqu'au 15 décembre 2021.

A l'issue, le CROA réceptionnera des espaces nus, à aménager, répartis en 2 plateaux de surfaces utiles de 258 m<sup>2</sup> et 40,5 m<sup>2</sup>.

Le CROA, propriétaire de ces volumes, y installera ses espaces de bureaux et accueillera également les structures de la MAOP et de Ilot Formation.

Cette organisation est susceptible d'évoluer avec l'accueil éventuel d'autres structures.

L'objet du présent appel à candidatures est de retenir une équipe en charge de l'aménagement de ces espaces de travail et de réception des publics spécifiques aux entités et structures du plateau abritées sur ce plateau.

Afin d'encourager l'expression de la créativité des architectes, et compte tenu des contraintes inhérentes au bâtiment existant, le CROA fixe, volontairement, des objectifs restreints. La flexibilité et le caractère évolutif des espaces seront valorisés.

### Attentes d'utilisation et de fonctionnalités

S'agissant d'un projet d'aménagement de lieux en partie partagés, le traitement qualitatif des surfaces, aménagements, circulations, logiques d'utilisation, orientations, vues et intégration dans l'environnement est particulièrement recherché.

Dans cette optique, une assistance à maîtrise d'usage est demandée tout au long des études d'aménagement afin de définir les modalités d'occupation, les fonctionnalités des lieux ainsi qu'exprimer et formaliser les besoins des utilisateurs des locaux acquis par le CROA.

La mission de maîtrise d'œuvre proposera la traduction de ces besoins en termes architecturaux.

Les aménagements proposés et leur agencement devront être de nature à favoriser la collaboration entre les différentes entités en évitant, autant que possible, la simple juxtaposition d'espaces de travail distincts.

La qualité architecturale des aménagements devra répondre à la double contrainte de :

- Maintenir une distinction entre les entités (identité visuelle, confidentialité, stockages,...)
- Favoriser les rapprochements et les échanges tant dans les espaces de travail (salles de réunion par ex.) que dans les espaces de vie (cuisine, espaces de convivialité,...)

Les candidats pourront également intégrer une réflexion sur l'ameublement et le mobilier dans la même optique double d'identification et de personnalisation des entités et de continuité logique. Un recensement du mobilier et équipements réutilisables sera transmis au démarrage de la mission.

#### Attentes développement durable :

Le CROA souhaite que cet aménagement du cadre de travail, de vie et de représentation prenne en compte la préoccupation environnementale et énergétique au sens large en favorisant le réemploi, l'économie circulaire, les circuits courts .

#### **Contraintes**

Le projet d'aménagement se situe dans un lieu soumis à des contraintes architecturales dictées par l'ABF.

Bien que le projet consiste en l'aménagement de volumes tertiaires à l'intérieur, les candidats devront s'assurer que leurs propositions ne contreviennent pas aux contraintes imposées.

Bien évidemment les contraintes techniques d'un bâtiment rénové seront également à prendre en compte.